



Mars - Avril 2023

n°16

Fontenailles



L'édito du maire

Chères Fontenailloises, chers Fontenaillois,

Tout d'abord, je tiens à remercier celles et ceux qui ont répondu au recensement de ce début d'année ainsi que les agents recenseurs et Monsieur Picodot, élu en charge de ce dossier, pour leur efficacité. J'attends la remontée des services de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour vous communiquer le nombre de Fontenaillois.

Pour 2023, j'ai fixé avec l'équipe municipale quatre impératifs : ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière, sécuriser la circulation à pied de nos familles, rénover la voirie et améliorer l'isolation thermique des bâtiments communaux.

Les élus ont décidé de ne pas modifier le taux communal de la taxe foncière. Il est impossible de la baisser, vu la hausse des coûts de l'énergie et de l'augmentation du point d'indice de 3,5 % des agents territoriaux. Ces différentes hausses impactent la commune mais également nos participations financières aux différents syndicats dont Fontenailles fait partie. Le taux communal ne sera donc pas augmenté car vos élus savent que vous subissez de plein fouet la crise de l'énergie et l'envolée des prix. Toutefois, il faut vous attendre à une augmentation de la taxe foncière entre 6 % et 7 % due à l'indexation des valeurs locatives sur l'inflation.

La sécurisation du cheminement piétonnier se concrétisera par la création d'une sente piétonne pour les familles circulant route de Villefermoy et d'un trottoir rue de la Place Chaude. Les rénovations de voirie concerneront la rue de la Place Chaude et la route de Villefermoy. Le coût de l'ensemble de ces travaux est de 836 966 € TTC. A ce jour, les subventions notifiées à la commune sont de 350 000 € (200 000 € de la région, 150 000 € du département auprès de qui une seconde demande de subvention a été déposée). Bien évidemment la commune aura recours à l'emprunt pour ces opérations.

L'isolation thermique des bâtiments municipaux se traduira par le changement des ouvrants de la mairie, de la salle des associations et du local des agents techniques. Le coût de ces rénovations est de 44 426 € TTC, les subventions sont à la hauteur de 24 301 €. Ces travaux sont également prévus pour la salle des loisirs pour un coût de 38 717 €. La commune a déjà obtenu une subvention de 10 000 € de la Région, grâce à vos votes lors de l'opération « Budgets participatifs » celle demandée à l'état est en attente de décision.

La rénovation de la toiture de la salle des associations sera aussi l'occasion de procéder à l'isolation de la toiture. Le montant de cette restauration est de 49 110 € TTC. Le département a alloué une aide de 17 858 €. Ainsi, en diminuant la consommation de gaz et d'électricité, la commune contribue à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

La sécurité passera par l'élagage et la coupe de certains arbres au stade. Montant de cet entretien 4 200 €.

Agir pour l'environnement, c'est aussi lutter contre les dépôts sauvages avec la pose de sept barrières métalliques aux entrées des chemins. Le montant de la facture est de 7 308 € TTC, votre soutien à ce projet a permis l'obtention d'une subvention de 4 000 € de la région.

Favoriser la biodiversité en créant un verger dans le parc de la mairie est aussi un projet de l'année. Un parcours pédagogique permettra de sensibiliser les enfants à cette notion. En effet, plus ils apprennent sur ce qui les entoure, plus ils seront aptes à vivre en adéquation avec l'environnement et à le respecter.

Comme vous avez pu lire, les projets de l'année sont nombreux et divers.

En conclusion, vous comprendrez que vos élus sont face à une équation dont la résolution n'est pas simple. La commune a beaucoup de travaux à faire effectuer, et il ne serait pas raisonnable de les réaliser à moitié. Pour les mener à bien, des fonds importants seront nécessaires. Il faut se rendre à l'évidence, la commune ne les a pas. C'est pourquoi pour ne pas rester dans un immobilisme infertile, vos élus priorisent certains projets majeurs.

Je vous souhaite une bonne lecture du magazine.

Ghislaine HARSCOËT

Pompiers : 18 Samu : 15 Police : 17



Numéro d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114

Numéro d'appel d'urgence : 112 Centre anti-poison : 01 40 05 48 48 Infos coronavirus : 0 800 130 000

Médecins d'urgence : 0 825 747 499 Gaz sécurité et dépannage : 0 810 433 077 Enedis dépannage : 09 72 67 50 77

Brie Nangissienne : 01 64 01 13 82

Mairie de Fontenailles

63 rue Maurice Wanlin

01 64 08 40 17

mail : mairie.fontenailles@wanadoo.fr

Site : mairiefontenailles.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi et vendredi : 15h30 - 17h30

Mardi, jeudi : 9h00 - 11h00

Fermée le samedi. En cas de besoin, prendre RDV

Défibrillateur : Dans la cour avant de Nangis Lude

(Ancienne école)



Agence postale

01.85.76.02.99

Du lundi au samedi

De 9h00 à 11h00



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Les infos

Un accès plus large à la culture

Le vendredi 12 décembre 2022, les membres du conseil municipal ont autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention portant sur la politique tarifaire de la société publique locale « MONTEREAU PORTE DE PARIS ». Les Fontenillais pourront bénéficier du même tarif que les résidents des communes actionnaires de la société publique locale pour assister à des spectacles à la scène de Montereau, Le Majestic. La commune prend désormais en charge la différence depuis la signature officielle de la convention le vendredi 27 janvier 2023.

Les personnes doivent se rendre sur place pour prendre les billets, munies d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et du livret de famille en cas de besoin. Chaque billet est édité de manière nominative. Le jour du spectacle la pièce d'identité correspondant au billet est à présenter.

Grilles tarifaires :

Tarif A

	Résidents des collectivités actionnaires	Résidents des collectivités non actionnaires
Abonnés	22,00 €	28,00 €
Non abonnés	25,00 €	32,00 €
Tarif réduit *	12,00 €	15,00 €
Tarif groupe**	22,00 €	22,00 €

Tarif B

	Résidents des collectivités actionnaires	Résidents des collectivités non actionnaires
Abonnés	12,00 €	18,00 €
Non abonnés	15,00 €	22,00 €
Tarif réduit *	8,00 €	10,00 €
Tarif groupe**	12,00 €	12,00 €

Tarif réduit * - de 26 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux, personnes en situation de handicap

Tarif groupe** : 20 personnes

Ainsi, l'offre culturelle est élargie. La commune propose des événements festifs et culturels à la hauteur de ses infrastructures et de ses finances.

La communauté de communes élabore une programmation itinérante de qualité pour tout public sur les vingt communes de la Brie Nangissienne. Les spectacles prévus sont également adaptés à la surface des salles et contraintes techniques liées à l'espace scénique, les accroches, la lumière, le son, la régie et les loges.

La signature de cette convention vous offre un accès à divers spectacles imposant une jauge importante de spectateurs. Elle renforce la volonté des élus d'amener la culture au plus près des habitants.



Réglementation permanente sur la commune - Stationnement interdit aux véhicules de + 3.5 t

Article 1 : Le stationnement des véhicules de plus de 3.5 tonnes affectés aux transports de marchandises et matériaux, est interdit sur l'ensemble des voies et parkings de la commune.

Article 2 : Le stationnement des bennes sera autorisé sous conditions et après avoir fait la demande en mairie d'un arrêté autorisant le stationnement ponctuel de celles-ci.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbal et feront l'objet de poursuites conformément à la réglementation en vigueur.

L'ÉVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI

TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri :

- 1 C'EST UN EMBALLAGE OU UN PAPIER ?**
DANS LE BAC DETRI
- 2 INUTILE DE LAVER L'EMBALLAGE**
IL SUFFIT DE BIEN LE VIDER
- 3 DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES DANS LE BAC ET SANS SAC**

À TRIER



Journaux et magazines

Prospectus et catalogues

Courriers, enveloppes et autres papiers

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET LE PAPIER



Emballages en plastique

Emballages en papier et carton

Emballages en métal

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre

Pots, bocaux et flacons en verre

À JETER



Ordures ménagères

Objets en plastique

Vaisselle cassée

Tissus sanitaires

AUTRES DÉCHETS À RAPPORTER DANS UN POINT DE COLLECTE ADAPTÉ

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

Contacts : www.smetom-geeode.fr
01 64 00 26 45



Le tri des emballages se simplifie et votre bac devient trop petit. Le SMETOM-GEEODE vous propose à compter du 16/01/2023 de déposer le surplus à côté de votre bac dans un **sac transparent**.

Où puis-je trouver les **sacs transparents** ?

- Achat dans le commerce;
- ou gratuitement au siège du SMETOM-GEEODE (1 rouleau de 25 sacs par habitation pour l'année)



ATTENTION

Pour que votre sac soit collecté celui-ci doit être obligatoirement **transparent**.



01 64 00 26 45
www.smetom-geeode.fr

Jorge MARTINS
Agent commercial en immobilier
07 68 20 72 86

RE/MAX Infinity II
67 rue Charles de Gaulle
77720 MORMANT

jorge.martins@remax.fr
Jorge Martins REMAX
www.remax.fr/jorgemartins

RE/MAX 886 04874

Etat civil

Naissances

Jessica DINIS BARRADAS est née le 19 décembre.

Solène CAPON LIEVIN est née le 27 janvier.

Naoline Blanchardon est née le 16 février.

Vous avez un projet immobilier.

Contactez-moi.

07 68 20 72 86

Estimation gratuite

Broyat à disposition des habitants

Suite à la taille des arbres de la commune, la commune de Grandpuits a détaché un de ces agents pour broyer les branches. Madame le maire remercie Monsieur Brichet, maire de Grandpuits pour cette aide.

Le broyat stocké dans le parc de la mairie et sur la parcelle communale, chemin de Grignon, est à disposition des habitants.



Circulation difficile dans Fontenailles, le samedi 18 mars

Les enseignantes des écoles du regroupement pédagogique de Villefermoy organisent **le carnaval des écoles le samedi 18 mars**.

Le cortège se formera à partir de 9h15 devant l'école maternelle de la rue Maurice Wanlin.

Les enfants défilent dans les voies suivantes :

rue des Charmilles, avenue Raymond Leclerc, route de Villefermoy, rue de la mare aux canes, route de Glatigny, rue de la Maison Blanche et rue Maurice Wanlin. L'arrivée est prévue à la mairie.

Pour assurer la sécurité des familles les rues seront fermées à la circulation au fur et à mesure de l'avancée du cortège. Cela implique une circulation difficile sur la commune durant cette matinée.

Les enfants seront heureux d'être applaudis lors de leur passage devant votre domicile.

ATTENTION : en cas d'intempérie le carnaval sera reporté au samedi 25 mars.



Aide au permis : n'oubliez pas !

La commune de Fontenailles aide (à hauteur de 500 € par bénéficiaire) **les 17-25 ans** qui souhaitent passer leur permis de conduire en contrepartie d'heures données pour la collectivité.

Le candidat (e) doit choisir une auto école de Nangis.

Les candidats, à cette bourse, peuvent retirer le dossier d'inscription en mairie ou sur le site de la commune www.mairiedefontenailles.fr

Cette aide diffère de l'aide apportée par le Conseil Régional d'Ile de France (voir page 6).

UN
PROJET ? **MA VILLE M'AIDE,**
PAS DE **PERMIS ?**  **JE L'AIDE AUSSI !**

+ d'infos au 01 64 08 40 17
et sur : www.mairiedefontenailles.fr



A

TU AS ENTRE 17 ET 25 ANS ?

Tu n'as pas ton permis de conduire ?

*Tu es étudiant ou sans emploi
Ta ville t'aide à financer
ton permis de conduire...*

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Tous les propriétaires sont **soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023.**

A partir du 1er janvier et **jusqu'au 30 juin 2023**, tous les propriétaires de biens immobiliers, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leur logement.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site impots.gouv.fr impérativement avant le 1er juillet 2023.

A Savoir : En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, **une amende d'un montant forfaitaire de 150 euros** par local pourra être appliquée.

A noter : En cas de question ou de difficulté pour effectuer la déclaration, vous pouvez contacter :

- ◆ Le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé) ;
- ◆ Le service des impôts, via la messagerie sécurisée, (choisissez le formulaire « j'ai une question sur le service Biens immobiliers » ou via les coordonnées figurant dans la rubrique « Contact et RDV ».

AGENDA

Samedi 18 mars

Carnaval de l'école

Fête de la Saint Patrick organisée par le Lien de Fontenailles

Dimanche 19 mars

Commémoration du « Cessez le feu » de la guerre d'Algérie

RDV à 9h55 à la mairie

Départ à 10h00 pour le monument aux morts.

Samedi 25 mars à 12h00

Repas de nos Aînés (+ de 65 ans)

Sur inscription

Restaurant La Forge

Samedi 1er avril

Nettoyage du village.

(Salle des associations - Parc de la mairie) à 10h00

Dimanche 9 avril de 10h00 à 12h00

Chasse aux œufs dans le parc de la mairie

Dimanche 16 avril

Brocante organisée par Le Lien de Fontenailles



M. PATU Yohan
☎ 07.86.48.22.03
✉ Yohanpatu@outlook.fr
SIRET: 92095140700013

Entretien et Création d'Espaces Verts

Devis et Conseils Gratuits

- Contrat annuel ou ponctuel
 - Tonte et entretien de gazons
 - Engazonnement
 - Création et entretien de massifs
 - Taille de haie, arbuste et arbre
 - Elagage et abattage d'arbre
 - Rognage de souche
 - Pose de clôture
 - Divers travaux de jardinage
- Équipe dynamique et à l'écoute de vos projets

L'entreprise « *Les plaisirs des jardins* » est adhérente à la coopérative Accès SAP (Services à la personne).

Aussi, les prestations de petits travaux de jardinage réalisées vous **permettent de bénéficier d'un crédit d'impôts de 50 %** sur le montant des prestations facturées.



Les 4 nouveautés de la Région Ile-de-France !



1/ Lancement le 1^{er} février 2023 d « Île-de-France mutuelle santé », première mutuelle régionale

La Région Île-de-France lance le 1^{er} février 2023 « Île-de-France mutuelle santé » et son numéro vert associé, le **0800 730 641**.

Proposée en partenariat avec La Mutuelle Familiale, Harmonie Mutuelle et AXA, « Île-de-France Mutuelle Santé » offre à tous les Franciliens et notamment ceux éloignés du système de soins (*étudiants, entrepreneur, en recherche d'emploi ou retraité*) un accès aux soins et à la prévention à des tarifs avantageux (jusqu'à 20% plus avantageux que celui habituellement pratiqué en Île-de-France pour des garanties similaires).

Les franciliens bénéficieront de tarifs attractifs pour un bon niveau de couverture intégrant les priorités régionales (santé des femmes, des jeunes et des seniors ainsi que notamment la santé mentale).

Toutes les informations ici : <https://www.iledefrance.fr/ile-de-france-mutuelle-sante-la-premiere-mutuelle-regionale-pour-tous-les-franciliens>



2/ Oriane – Lancement de l'Agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation et de son numéro vert : le 0800 00 73 06 40

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région Île-de-France a lancé Oriane : l'Agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation.

Pour vous orienter professionnellement un seul numéro : le 0800 00 73 06 40, qui apportera des réponses qualifiées à toutes vos questions.

L'agence propose des services et des solutions très concrètes aux Franciliens de tous les âges qui recherchent une orientation scolaire et universitaire, une formation initiale ou professionnelle, une reconversion professionnelle ou encore un stage ou un emploi en Ile-de-France.

Toutes les informations ici : <https://www.iledefrance.fr/0800-730-640-le-numero-vert-gratuit-pour-sorienter-en-ile-de-france>



3/ Revenu jeunes actifs : jusqu'à 5.000 euros pour les 18-25 ans qui suivent une formation gratuite pendant 6 mois

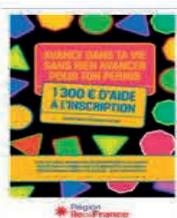
Pour aider les jeunes Franciliens touchés par la précarité, la Région Île-de-France propose aux 18-25 ans sans emploi, depuis mars 2021, un « revenu jeunes actifs » (RJA) de l'ordre de 4.000 à 5.000 euros environ sur une durée de 6 mois.

Pour bénéficier de cette aide financière, il est nécessaire de respecter les conditions suivantes :

- Être âgé(e) de 18 à 25 ans
- Résider en région Île-de-France
- Être sans emploi ou en année d'apprentissage sans employeur
- Suivre une formation gratuite et qualifiante du catalogue régional de formation dans un des secteurs d'activité pour lequel le nombre d'offres d'emploi est supérieur à celui des candidats.

Toutes les informations ici : <https://www.iledefrance.fr/revenu-jeunes-actifs>

4 / Gratuité du permis de conduire



La Région Île-de-France finance le permis B des jeunes Franciliens en formation ou suivis par une structure d'insertion professionnelle ou en recherche d'emploi en zone rurale ou dans un quartier politique de la ville. Sans avance de frais pour les bénéficiaires.

Depuis le lancement du dispositif en 2022, le nombre de bénéficiaires a triplé. Plus de 2000 jeunes sont d'ores et déjà concernés.

Toutes les informations ici : <https://www.iledefrance.fr/cheque-permis-de-conduire-pour-les-jeunes-en-insertion>

Cérémonie des vœux

Vendredi 13 janvier, Madame le Maire a présenté ses vœux à la population. En raison de la crise sanitaire, c'était la première cérémonie de ce mandat municipal. Plus de 120 personnes ont écouté son discours dans lequel elle a évoqué les difficultés liées à la conjoncture économique actuelle rencontrées par les familles et la collectivité. Elle a longuement remercié les différents acteurs de la commune : équipe municipale, agents communaux, membres de la commission d'action sociale, les présidentes et présidents des associations, les enseignantes, mais aussi celles et ceux qui maintiennent l'ordre sur la commune, les forces de l'ordre et qui viennent à notre secours, les pompiers. Les nombreux habitants présents ont été également remerciés pour leur présence.

Le bilan des réalisations de l'année 2022 a été dressé et les projets de celle à venir ont été annoncés.



Le Président de la communauté de communes, Yannick Guillo, a présenté les différents services proposés aux habitants des 20 communes, les projets en cours, préservation et valorisation du site de Châteaubleau, projet de siège pour la communauté de communes, réhabilitation de la maison de santé de Mormant et construction d'une nouvelle. Il a également communiqué son inquiétude face au manque de médecins et professionnels de santé sur notre territoire.

Le Sénateur Pierre Cuyppers a fait part de sa crainte sur les conséquences liées à l'importante dette de la France et des crises économiques et sociales.

A l'issue des discours, le verre de l'amitié et les amuse bouches préparés par les élus ont été proposés aux invités.

Ce moment festif a permis aux habitants de se retrouver et d'échanger avec les élus. Ceux-ci ont été remerciés pour l'installation de la salle et la préparation des plats.



Des collégiens Fontenailais participent aux championnats de France d'athlétisme UNSS



Après avoir été champion départemental puis académique, 3 Fontenailais collégiens à Nangis ont participé aux championnats de France d'athlétisme UNSS à l'INSEP à Paris les 14 et 15 janvier. 1000 athlètes de l'hexagone et d'outre-mer étaient réunis à cette occasion.

L'équipe d'athlète du collège René Barthélemy de Nangis termine 15ème.



Sékoumar, Axel et Yannis,

Inauguration du distributeur de baguettes

Le samedi 14 janvier, a été inauguré, le distributeur de baguettes, déjà largement adopté par la population fontenailaise.



Le distributeur vous propose des baguettes ou des traditions.

Vous pouvez payer par CB ou en espèces. N'hésitez pas à contacter le propriétaire en cas de problèmes.

Les baguettes peuvent rester bloquées dans le distributeur. N'hésitez pas à soulever la trappe pour aller les chercher.

L'atelier du PRIF « Bien sur internet »

Le PRIF, Prévention retraite Île-de-France, a pour mission de créer, de coordonner, de développer et de financer des actions de prévention santé à l'attention des personnes retraitées de notre Région.

Après les ateliers « Equilibre » et « Mémoire », celui de « Bien sur internet » est proposé chaque vendredi matin à la mairie de Fontenailles. Ces séquences sont gratuites. Les participants peuvent apporter leur tablette ou ordinateur. Dans le cas où la personne n'a pas de matériel, il lui est prêté.



La session qui a débuté le 6 janvier 2023 et se terminera le 24 mars accueille 12 participants. Cette formation intéresse d'autres retraités, une seconde session est prévue chaque vendredi matin de 10h à 12h, du 31 mars au 16 juin 2023.

Durant ces ateliers, un formateur vous donne des conseils et astuces pour vous aider à vous familiariser avec les outils numériques, naviguer en toute sécurité sur internet et réaliser différents types d'actions : de l'envoi d'un mail à la réalisation de démarches administratives en ligne.

Le renforcement musculaire, c'est aussi à la salle des loisirs de Fontenailles

La gym volontaire est implantée sur la commune depuis les années 1980. Les animateurs proposent des exercices de renforcement musculaire adaptés au public présent.

Pour la saison sportive 2022/2023, le club compte 53 adhérents dont 26 fontenaillaises et fontenaillais.

Le lundi matin, 26 personnes assistent au cours, le soir 15 et le jeudi soir 22. L'inscription permet aux adhérents de participer à plusieurs cours durant la semaine.

Le renforcement musculaire se définit comme toute activité ou programme d'entraînement visant à travailler spécifiquement une chaîne musculaire afin d'améliorer l'efficacité.



Bénéfice à long terme :

La force, la résistance, l'endurance : piliers du renforcement musculaire

Comprendre ces différentes notions est essentiel dans l'optique de définir correctement un programme de renforcement musculaire. En effet, pour des progrès rapides, mais surtout en minimisant le risque de blessure, il faut travailler ces trois qualités musculaires.

Donc en développant ces trois qualités musculaires complémentaires, vous vous assurez de développer au mieux l'ensemble de votre potentiel ! Faire l'impasse sur l'une d'entre elles reviendrait en quelque sorte à se priver d'un tiers de vos progrès !

Tous ces bienfaits montrent que le renforcement est une chose essentielle qui va au-delà du simple objectif sportif ou « esthétique » mais s'inscrit dans un domaine plus vaste qui est celui de la santé en général.

Ne pas oublier aussi l'importance primordiale d'une bonne alimentation, avant et après l'effort. Et les fruits sont un excellent carburant pour les sportifs !

La Gymnastique Volontaire de Fontenailles vous souhaite une très belle année sportive !!!

Horaires des cours :

Lundi et jeudi de 19h00 à 20h00, renforcement musculaire avec Nicolas et Sandrine

Lundi de 11h00 à 12h00, gym douce avec Stéphanie

Valérie Jourdan

